

# Mémoire présenté au Comité spécial sur la réforme électorale

Soumis par Mark Popkevich  
Municipalité rurale de Brokenhead, Manitoba  
7 octobre 2016

Certains des mémoires soumis que j'ai réussi à lire jusqu'à maintenant présentent des propositions qui nécessiteraient un changement constitutionnel, bien que la plupart satisfassent les cinq principes de la réforme électorale qui ont été énoncés par le Comité et qui sont présentés à la page « À propos » de son site Web d'une manière plus complète que le ferait tout autre changement qui est limité aux paramètres constitutionnels actuels.

Un grand nombre de ces propositions se ressemblent beaucoup ou vont dans le même sens. Elles sont prometteuses et même intéressantes, et si l'on combine leurs meilleures caractéristiques, on peut pratiquement voir une vision pratique et commune pour un nouveau Canada derrière elles. Elles nécessitent toutefois un examen plus approfondi ainsi que plus de coordination et de discussions publiques.

Le gouvernement actuel s'est engagé à modifier le système électoral majoritaire uninominal à un tour avant la fin de son mandat. C'est un bon premier pas, mais un examen et un traitement appropriés de cette question doivent laisser la porte ouverte à tout changement constitutionnel requis pour mettre en œuvre la/les meilleure(s) proposition(s).

Le système des partis sur lequel repose notre processus électoral est trop accusatoire et conflictuel. Un bon gouvernement devrait promouvoir la communication, la coopération et un compromis raisonnable.

En vertu de notre système actuel, les gouvernements agissent généralement principalement dans l'intérêt supérieur de leur parti, ce qui trop souvent ne correspond pas à celui de la population. Le meilleur changement à notre système électoral consisterait à modifier notre approche accusatoire de la gouvernance. L'attitude de la politique canadienne devrait passer de la combativité à la coopération et au compromis. Cela se produirait plus facilement en apportant des changements qui modifieraient la Constitution.

La proposition suivante est compatible avec un grand nombre des idées présentées dans d'autres mémoires.

## Une proposition de gouvernance modérée dynamique

La démocratie devrait être un processus continu. Dans cette ère de communication instantanée et d'événements mondiaux évoluant rapidement, inscrire un « X » sur un bulletin de vote tous les quatre ans est fort peu démocratique. À la fondation du Canada il y a un siècle et demi, notre démocratie était meilleure que la politique de la plupart des autres pays, mais, de nos jours, les gouvernements de partout dans le monde peinent à s'adapter à nos sociétés interdépendantes de plus en plus complexes et fonctionnant à très grande vitesse.

La gouvernance par un seul parti politique est en soi une partie importante du problème. Quel parti a déjà eu les bonnes réponses? Quel parti a toutes les bonnes réponses? Aucun. Le meilleur parti politique est donc celui qui est le plus prêt à communiquer avec les autres et à interagir avec le reste de la collectivité politique de la même façon mature que tout adulte normal le fait avec sa propre collectivité. C'est-à-dire, avec la communication, le respect, l'ouverture d'esprit, l'empathie et l'humilité appropriée qui en découle.

Un parti politique représente pratiquement toujours des mœurs ou une subjectivité conservatrices ou libérales enracinées, ou un intérêt spécial. Ce sont des attitudes unilatérales. Cependant, une réponse appropriée à toute situation n'est pas obtenue à l'aide d'une approche unilatérale. Une réponse appropriée comprend un examen approprié de toutes les opinions et options.

Tout ce qui est unilatéral est une absurdité inconcevable. Les affaires du Canada ont trop souvent été dictées par une absurdité unilatérale plutôt que par la logique, la communication, le respect et un engagement soutenu. Confier à un parti politique le pouvoir absolu sur les affaires du pays pendant quatre ans est, au mieux, contre-productif et au pire extrêmement dangereux. Nous faisons tout simplement face à trop de problèmes et de menaces pour que nos processus politiques traditionnels les gèrent efficacement. Il est temps que nous établissions une démocratie véritablement participative, équitable et éthique solidement enracinée dans notre voisinage et nos collectivités. Nous pourrions commencer par réduire l'influence des intérêts directs dans notre politique.

Cette proposition comporte deux principaux éléments. Le premier consiste à éliminer complètement les élections générales et à laisser chaque circonscription déterminer comment et quand élire son député. Appelons cela la modération dynamique (MD). Chaque circonscription serait responsable de tous les aspects de l'élection de son député, y compris de prévoir une élection et toute procédure de destitution. La majorité des membres du gouvernement ne changerait habituellement pas en même temps. Les changements seraient plus graduels et plus conformes à l'humeur du grand public au fur et à mesure où les mandats des députés expirent ou si leurs électeurs jugent qu'ils doivent être remplacés. Cela devrait renforcer la voix des collectivités tout en modérant toute influence indue de partis au

pouvoir, réduisant ainsi à un certain point les préoccupations actuelles concernant la représentation proportionnelle (RP), bien que la MD semble compatible avec la plupart des formes de RP proposées.

Le deuxième aspect est l'élection des ministres. Le conseil des ministres devrait être responsable envers TOUS les représentants élus, non seulement envers ceux de leur parti préféré. Une façon simple de réaliser cela serait d'avoir un conseil des ministres avec des ministères qui sont définis et établis constitutionnellement, mais dont les compétences peuvent être modifiées par la législation, en fonction des conditions pratiques. Le conseil des ministres serait élu, soit par le grand public ou par les membres de la législature ou du parlement, chaque ministre, sur une base individuelle et pas nécessairement tous en même temps. Les candidats ne doivent être associés à aucun parti en particulier. Les ministres pourraient être élus pour des mandats dont la durée varie, allant peut-être de deux à quatre ans, selon les exigences du poste. Le mandat peut se terminer avant son expiration si le ministre a perdu la confiance de la Chambre (ou du public).

En vertu d'un système de MD, le processus de désignation d'un premier ministre devrait être modifié. Plusieurs possibilités viennent à l'esprit, y compris un scrutin direct, une élection par les députés de la Chambre, une élection par les membres du conseil des ministres ou une adaptation du système actuel de nomination du chef du parti ayant le plus de sièges comme premier ministre.

Le droit de destituer des représentants élus devrait être constitutionnalisé. Avec une certaine forme de procédure de destitution applicable à tout représentant élu, les représentants qui sont incapables de coopérer et de négocier avec d'autres personnes ayant des opinions divergentes pourraient être destitués par leurs électeurs. Les ministres qui s'avèrent être incapables de résoudre de manière satisfaisante la plupart des problèmes dans leur sphère de compétence et ont perdu la confiance de la Chambre et/ou de leurs électeurs pourraient être remplacés.

La MD empêcherait les partis politiques d'obtenir un pouvoir démesuré et permettrait de garder le premier ministre adéquatement humble et sur la bonne voie, qui serait mieux définie par les électeurs. L'influence des lobbyistes serait plus restreinte. Le pouvoir n'aurait pas aussi tendance à être agrégé dans des cliques exclusives disproportionnées par rapport à la volonté politique générale. Les députés seraient beaucoup plus attentifs à la volonté de leurs circonscriptions. La lassitude relative aux élections diminuerait.

Ces principes pourraient s'appliquer à n'importe quel niveau du gouvernement : fédéral, provincial ou municipal.

## **Recommandations**

1. Notre système électoral a besoin d'une refonte majeure pour que le Canada soit davantage en mesure de relever le défi très important de survivre au 21<sup>e</sup> siècle. Une modernisation du système électoral examinée de manière appropriée comporterait toutefois certains changements constitutionnels et probablement aussi des dispositions relativement à des mises à niveau technologiques et de l'infrastructure. Accomplir tout cela avant la prochaine élection fédérale n'est pas faisable. Par conséquent, peu importe la forme de législation mise en œuvre pour modifier le système électoral avant la prochaine élection, elle devrait aborder expressément, peut-être en élargissant et en définissant de manière plus approfondie le mandat de ce Comité, la nécessité d'examiner de plus près les propositions exigeant des changements constitutionnels et de coordonner une discussion pour synthétiser ces idées jusqu'à un certain point, selon ce qui est possible.

2. Sur le vote obligatoire :

Le vote obligatoire enfreindrait les droits d'une personne à une participation volontaire et à l'absence de coercition. Si ces droits ne sont pas couverts en quelque sorte par la Déclaration des droits, ils le devraient.

Rendre le vote obligatoire ne ferait rien pour insuffler un sentiment de responsabilité civile à une personne, et il n'y a aucune raison de croire que cela donnerait une image plus exacte de la volonté politique.

Dans une société véritablement libre et démocratique, il faudrait autant que possible éviter de rendre quelque chose obligatoire. De plus, les coûts de l'application de tout ce qui est obligatoire dictent que cela devrait être évité lorsque cela est possible. Aussi, il est probable que le vote obligatoire produirait un résultat assez similaire à celui qui aurait été obtenu sans lui.

Le vote obligatoire semble être une mesure désespérée dont les avantages sont douteux. Lorsque le vote deviendra plus efficace, avec un peu de chance peu après la fin du travail de ce Comité, le taux de participation augmentera naturellement.